

N°17-12-129

L'an deux mil dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 décembre 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; LASSALE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. (reçoit pouvoir de J. DELANNOY)

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; BAILLY P. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; EVRARD B. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; FOURRIER B. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à S. LEFEBVRE) ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; WAUQUIER A. ; GALLET J.M. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à E. BOIN)

Absents :

Madame DOURIEZ D.

Messieurs SENECAT D. ; GARENAUX M.

Monsieur André DUWAT est élu secrétaire.

OBJET : TERRAIN MULTISPORTS D'ESCŒUILLES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Christian TELLIER

Par délibération n° 16-02-13 du 25 février 2016, le conseil communautaire a décidé de soutenir les projets de réalisation de plateaux multisports communaux ou intercommunaux. Cette délibération énumère les critères d'éligibilité.

Les critères d'attribution de ce soutien financier sont les suivants :

- Participation de la CCPL à hauteur de 30 % maximum de l'investissement dans la limite de 20 000 € pour des communes ayant fait l'effort de se regrouper pour mettre en œuvre un plateau qui bénéficiera à l'ensemble de ces communes, la candidature devant être signée par l'ensemble des maires
- Participation de la CCPL à hauteur de 15 % maximum de l'investissement dans la limite de 10 000 € pour une commune seule

La commune d'Escœuilles a déposé un dossier pour la réalisation d'un terrain multisports.
Le coût prévisionnel HT de l'opération est de 63.000,00 €

Les ressources sont les suivantes :

- DETR 15 750,00 € (25%)
- Conseil Départemental 15 750,00 € (25%)
- Fonds propres 31 500,00 € (50%)

La commune d'Escœuilles portant l'opération seule, répond au 2^{ème} cas de figure et pourrait donc bénéficier d'une aide communautaire de 9 450,00 € (15%).

Monsieur Christian LEROY, Maire d'Escœuilles, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 41 voix POUR, **FIXE à 9.450,00 €**, l'aide communautaire au bénéfice de la commune d'Escœuilles pour la réalisation de son terrain multisports, soit 15 % de la dépense prévisionnelle.

Le financement se fera sous forme de fonds de concours versé à la commune sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visé par le Trésorier et des justificatifs de subvention.

Pour extrait conforme.
Le Président,

